



Demande d'aide pour vivre en france

Par **ichrafoun**, le **15/09/2008** à **13:19**

bonjour,

je suis tunisienne et j'ai fiancé avec un homme qui habite en France le problème comment faire pour que je puisse me marier avec lui et vivre en France???

aider moi s'il vous plaît

c'est très urgent

merci

Par **citoyenalpha**, le **15/09/2008** à **14:47**

Bonjour

deux possibilités

1°) Se marier en France.

Très difficile en pratique car l'obtention d'un visa long séjour risque de vous être refusé si aucun motif ne le justifie.

L'attribution d'un visa court séjour peut vous permettre de vous marier toutefois le procureur pourra former opposition au mariage. Si le procureur s'abstient vous devrez retourner dans votre pays d'origine afin de solliciter un visa long séjour. Les délais d'obtention sont très longs en cas de mariage sous couvert d'un visa court séjour

2°) Se marier dans le pays d'origine du ressortissant étranger

Il vous faudra faire une demande de certificat de capacité à mariage (CCM)

Votre fiancé et vous serez reçu par un officier du consulat pour vérifier la réalité de vos liens. Il vous sera alors délivré un CCM. Vous pourrez alors vous marier et demander la transcription de votre mariage sur le livret de famille. Vous devrez solliciter après transcription du mariage un visa court séjour.

En cas de refus de CCM ou si vous vous exonérez de la demande vous pouvez toujours vous marier. Toutefois la transcription de l'acte et l'obtention du visa en sera retardée. L'administration n'apprécie guère qu'on ne respecte les règles en la matière.

Il est rappeler que vous pouvez toujours vous marier.

Toutefois le séjour en France n'est jamais garanti pour un ressortissant étranger si il entre sur le territoire français illégalement.

Il vous faudra beaucoup de patience. Le chemin est long mais pas impossible à faire.

Restant à votre disposition.